

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 18 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Sophie AVOUAC, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mme Laure JOURDAN (représentée par Mr Michel ARCIS)

Absents : Mme Janet DARNE, Mr Christophe GIRAUD

Mr Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2019 est approuvé sans modifications.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 295 (Place du Vallat)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Mise en sécurité de la Gendarmerie Nationale – devis clôture et cellule : Mr le Maire présente le nouveau devis établi selon les préconisations de la brigade de gendarmerie et de l'Architecte des bâtiments de France. Il précise que ce devis comprend la maçonnerie de la clôture rendue nécessaire pour la mise en sécurité de la brigade, ainsi que la mise aux normes d'une cellule. Un autre devis devra être obtenu pour l'installation d'une grille et de portails. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Stéphane ALLEMAND pour un montant de 8318.50 € HT.

Enfouissement réseaux France télécom à la Borie et Meyzoux : Mr le Maire rappelle la délibération prise lors de la dernière séance concernant l'enfouissement des réseaux Basse Tension et la réfection de l'éclairage public sur les villages de la Borie et de Meyzoux. Il présente ensuite les nouveaux devis reçus de la part du Syndicat d'Electrification pour l'enfouissement des réseaux France Télécom. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les devis d'un montant de 15287.52 € pour le village de Meyzoux et de 3524.46 € pour le village de La Borie.

En ce qui concerne l'éclairage public, Mr le Maire rappelle qu'un nombre important de lampadaires a déjà été remplacé sur l'ensemble de la commune mais qu'il en reste encore près de 300 à changer sur les quelque 600 points lumineux. Compte tenu du coût important de cette opération, il est proposé de changer dans un premier temps environ 180 lampes très énergivores, dites « ballons fluos », qui ne peuvent plus être réparées. Dans un deuxième temps, les lampes moins vétustes seront changées. Toutes ces modifications permettront à terme de diminuer de façon importante la consommation et les frais de maintenance.

Contrat de maîtrise d'œuvre de la Salle des Fêtes – avenant numéro 2 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le cabinet ALLIBERT pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente. Il indique qu'une nouvelle mission doit être confiée à

l'Architecte en charge du dossier pour le suivi du chantier et la mise au point du planning prévisionnel. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant numéro 2 au contrat de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes pour un montant de 3750 € HT concernant le rajout de la mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.

Mr le Maire précise par ailleurs que lors de la dernière réunion il avait été question du retrait éventuel de l'entreprise attributaire du lot 3. Après discussion, le responsable a finalement décidé de maintenir son offre et d'honorer son marché. Mr le Maire indique enfin que les travaux débuteront à la mi-janvier par le désamiantage.

Enquêtes publiques : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une série d'enquêtes publiques avait été lancée au mois de septembre 2019 pour des déclassements de domaines publics et privés appartenant à la Commune en vue de leur vente. Il présente les rapports du Commissaire Enquêteur suite à la clôture de ces enquêtes.

- **Domaine public Place du Couvent :** Mr le Maire rappelle que deux propriétaires ont fait part de leur souhait d'acheter une partie du domaine public afin de régulariser une occupation par leur terrasse devant les 5 et 7 de la Place du Couvent. Il indique que de surcroît, le propriétaire du 7 Place du Couvent souhaitait initialement acheter une partie le long de sa maison sur le côté mais a finalement renoncé à cet achat.
- **Domaine public Place du Vallat :** Mr le Maire rappelle que six propriétaires ont fait part de leur souhait d'acheter une partie du domaine public devant leur habitation afin de régulariser une occupation du domaine public devant les 6, 9, 23, 25 et 27, 29, 31 et 33 de la Place du Vallat. Il indique qu'un des propriétaires riverains a demandé que l'accès à son garage ne soit pas gêné par cette acquisition et que cette requête soit prise en compte lors de l'établissement du document d'arpentage.
- **Domaine privé de la commune :** Deux parties de chemin rural à Meyzoux, une partie de chemin rural à Artaud, une partie de chemin rural au Mont, et une partie de chemin rural au Pont de l'Estaing

Mr le Maire indique que le Commissaire a émis un avis favorable pour l'ensemble des dossiers, sauf pour l'achat au lieu-dit le Mont. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur et décide de donner une suite favorable à ces aliénations, sauf pour la partie de chemin rural située au village du Mont.

Modification des statuts du Syndicat d'Electrification : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du syndicat d'Energie de Haute-Loire qui demande aux Communes adhérentes de délibérer afin de valider le changement de nature du syndicat qui devient dès lors un syndicat mixte à la carte permettant l'adhésion des EPCI à fiscalité propre. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts présentée par Mr le Maire.

Aménagement de la Place du Couvent – affermissement de la tranche optionnelle - Modification délibération du 28 novembre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors d'une précédente séance concernant l'affermissement de la tranche optionnelle pour la construction de la Porte Rouge. Mr le Maire indique que la Préfecture demande à la Commune de modifier la délibération prise car l'affermissement d'une tranche optionnelle se fait par ordre de service et non par voie d'avenant au marché. Après délibération, le Conseil approuve donc l'ordre de service numéro 2 permettant d'affermir la tranche optionnelle au marché de la Place du Couvent.

Dépenses investissements et restes à réaliser 2020 : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à engager des dépenses à hauteur du quart des dépenses budgétisées pour l'année 2019, et ce, jusqu'à l'élaboration du budget primitif 2020. Il propose également de reconduire

toutes les dépenses engagées par opération d'investissements, autant en dépenses qu'en recettes. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Avis sur les ouvertures dominicales pour 2020 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du magasin Intermarché concernant une ouverture dominicale pour les dimanches 20 et 27 décembre 2020. Après délibération, le Conseil approuve avec trois votes contre (Mme Lhoste, Mr Crespy et Mr Pannefieu), l'ouverture dominicale pour les deux jours précités et autorise donc Mr le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

Questions diverses :

Changement de Trésorier à compter du 1^{er} janvier 2020 : Mr le Maire indique au Conseil qu'un nouveau Trésorier prendra ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2020.

Point sur l'implantation de l'antenne de Crouziols : Mr le Maire indique que la date d'implantation de l'antenne de Crouziols a été reportée de quelques mois car la connexion hertzienne initialement prévue pour la relier au réseau ne peut fonctionner pour des raisons techniques. L'antenne devra par conséquent être raccordée à la fibre, ce qui nécessitera l'enfouissement de près de 7 kilomètres de câble.

Bilan de la production photovoltaïque : Monsieur le Maire présente le bilan de la production photovoltaïque de cette année. Le rendement reste le plus important jamais réalisé depuis la mise en service de l'installation en 2010.

Point sur la dénomination des rues : Mmes FOURNEL et GERENTES indiquent que les courriers à destination des propriétaires des maisons situées sur la commune sont prêts à partir. Ils comprennent une lettre explicative et deux attestations d'adressage, les démarches administratives essentielles à effectuer, la plaque comportant le nouveau numéro de l'habitation concernée, et enfin le matériel nécessaire pour pouvoir installer cette plaque suivant les recommandations faites dans la lettre explicative. Ces courriers seront distribués ou envoyés dès que possible.

Dates diverses :

- **Concert de Noël le samedi 21 décembre à Lantriac**
- **Projection photos le dimanche 22 décembre à l'auditorium Cornélie FALCON**
- **Feux de Noël le mardi 24 décembre à 18 heures**
- **Vœux du personnel communal le vendredi 17 janvier à 18 heures**
- **Fête des bébés le samedi 18 janvier à 16 heures**
- **Vœux à la population le dimanche 19 janvier à 11 heures**

Prochain Conseil le jeudi 30 janvier 2020 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.